

# Réforme territoriale, régionalisation :

## Quelles conséquences dans l'Education Nationale ?

### *Vers la disparition du rectorat de Limoges ?*

### *Vers une gestion commune de la Corrèze et de la Creuse ?*

La FSU a rencontré :

- le Recteur de Bordeaux, nommé préfigurateur de la réorganisation des services de l'Education Nationale dans le cadre de la réorganisation plus générale des services de l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale,
- le Recteur de Limoges

Le Recteur de Bordeaux a introduit la discussion en indiquant que :

- pour toutes les administrations de l'Etat (hors Education Nationale), la mise en place des nouvelles régions s'organise par assimilation, l'administration régionale des services de l'Etat se calque sur les nouveaux périmètres des régions. Un Préfet de Région préfigurateur a été nommé (celui de l'Aquitaine) pour faire des propositions.
- pour l'Education Nationale, il est prévu une convergence, sans assimilation : une organisation territoriale spécifique à l'Education Nationale peut être proposée dans le nouveau périmètre des régions. Dans ce cadre, deux hypothèses sont offertes :
  - des coopérations renforcées entre les académies de la Région
  - intégration avec une potentielle fusion des Académies

Il a ensuite indiqué une urgence à trouver une organisation et un fonctionnement pour traiter les questions dont les compétences sont partagées entre l'Etat et la Région (carte des formations, Information/orientation, numérique...) et faire vivre les instances qui seront "grande région" à compter du 1er janvier 2016.

Il a précisé le **calendrier** :

- prise de décision en juillet 2015
- mise en place d'un comité des recteurs au 1er septembre 2015
- 2018 : mise en œuvre effective des évolutions

Un rapport de l'IGEN fait un état des lieux des fonctionnements et analyse les pistes de réorganisation :

[lire le rapport de l'IGEN](#)

Les Recteurs ont indiqué vouloir connaître la position des différentes organisations syndicales représentées au CTA.

La FSU a indiqué que :

- l'hypothèse d'une absorption par Poitiers entraînerait pour nos établissements de second degré et pour le premier degré une **dilution de la spécificité rurale de notre académie** (déjà bien moins prise en compte ces derniers temps). L'allocation des moyens s'en trouverait impactée à la baisse, pour le premier comme le second degré. L'éloignement du centre de décision rendrait dans ce contexte plus facile la fermeture d'écoles et la création de regroupements, comme la fermeture de petits collèges.
- dans le cas d'une absorption par Poitiers, **quelle amélioration de la carte des formations** serait ainsi rendue possible ? Il n'est pas possible de penser qu'une meilleure couverture du territoire par le Service Public d'Education serait ainsi rendue possible, les élèves n'en deviendraient pas plus mobiles, les "synergies" difficilement perceptibles compte tenu des distances,
- la gestion des personnels : il est affirmé que rien ne changerait. Pour le second degré avoir une seule académie et deux mouvements intra dans le périmètre des académies actuelles n'a pas de sens. Il est donc évident qu'à terme le mouvement intra se ferait sur le périmètre de la nouvelle académie, auquel cas la **mutation en aveugle imposée par le mouvement** en deux temps serait aggravée (c'est un fonctionnement réel et terrible dans les déjà grandes académies).
- Pour les **personnels administratifs** du rectorat comme des inspections académiques, la question est cruciale, car même si du multi-site en gestion est proposé comme garantie, la modification des périmètres des missions, l'alourdissement de la charge de travail induite par les mutualisations sont des horizons certains.

C'est pourquoi la FSU a indiqué son opposition à une absorption par Poitiers :

- elle éloignerait des citoyens tous les centres de décision, au profit d'une métropolisation ignorant les territoires,
- elle aurait comme conséquence pour les personnels de l'EN une dégradation de leur situation

Si la création de la grande région Aquitaine modifie les conditions du dialogue avec le conseil régional, il s'agit là d'inventer un pilotage ad hoc et non de bouleverser l'organisation des administrations déconcentrées de l'Etat qui n'apporterait rien d'autre que des régressions.

Les Recteurs ont indiqué avoir entendu la position de la FSU et ont précisé qu'elle était la première fédération à indiquer une opposition à l'absorption de l'Académie de Limoges par Poitiers (le SGEN CFTD et l'UNSA avaient déjà été reçus)